

LUTTONS CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Ragondin

Rat musqué



Comment

les reconnaître ?

Ragondin et rat musqué ont été importés des Amériques au début du XX^{ème} siècle pour leur fourrure. Depuis, les espèces prolifèrent et menacent l'écosystème des étangs. C'est pourquoi, elles sont qualifiées d'espèces exotiques envahissantes.



LE RAGONDIN

- 90 cm (queue comprise)
- 5 à 7 kg (femelle) et 7 à 10 kg (mâle)
- Longévité : 5 à 6 ans (voire 10 ans)
- Environ 130 jours de gestation, 2 à 9 jeunes par portée, 2 portées par an (voire 5 portées en 2 ans).
- Fourrure : brun foncé
- Queue cylindrique, écaillée, longs poils raides
- Démarche lourde, aspect « bossu », marche en dandinant, nage très bien.



LE RAT MUSQUÉ

- 55 cm environ (queue comprise)
- 1 à 1,5 kg
- Longévité : 3 à 4 ans
- 6 à 7 jeunes par portées, 2 à 3 portées par an
- Fourrure : dos brun foncé, ventre grisâtre
- Queue aplatie latéralement, noirâtre et écaillée
- Démarche souple et rapide, nage très bien.

Le rôle

du piégeur

Le piégeur agréé, à la suite d'une formation, intervient sur les espaces naturels pour gérer des espèces animales susceptibles de porter atteinte à l'équilibre des écosystèmes ainsi qu'aux activités humaines. La réglementation oblige à relever les pièges tous les matins.

Pourquoi cette action ?

But de l'action

- Augmenter la pression de régulation de ces espèces
- Coordonner le piégeage pour réduire les zones non piégées



Entrée d'un terrier de ragondin

Déroulement de l'action

- Mise en relation des gestionnaires, piégeurs et propriétaires d'étangs
- Prêt de matériel
- Appui et conseils techniques
- Test de matériel
- Piégeage en rivière et fossé collectif

Depuis 2025, la CCD embauche un piégeur pour intervenir sur les fossés collectifs et les rivières.

Précisions

Ne pas confondre le Ragondin avec le Castor que l'on trouve sur certaines rivières de la Dombes.

Les enjeux

Environnementaux :

- Forte consommation des végétations naturelles des étangs : herbiers aquatiques, roselières...
- Détérioration des berges par les terriers qui « percent » les étangs et les fossés

Economiques :

- Coût de réparation des berges et des ouvrages des étangs
- Perte de production des cultures limitrophes en raison de leur consommation

Sanitaires :

- Transmission possible de maladies à l'Homme comme la leptospirose. Le ragondin contamine les eaux stagnantes avec son urine.

Le changement climatique leur est favorable, car seuls les hivers rigoureux peuvent ralentir la reproduction de ces espèces.

Les pièges utilisés



- Piège à fauve (cat. 1) et catiche (cat. 1) : peuvent être utilisés sans agrément-piégeur sur une propriété privée.
- Piège en x (cat. 2) : doit être utilisée avec un agrément-piégeur uniquement en gueule de terrier du ragondin.

Les pièges proposés par la CCD ne sont pas létiaux, afin de pouvoir relâcher les espèces qui ne sont pas visées par le piégeage. Une grande partie de la régulation s'effectue par le tir, dans le respect de la réglementation.

Les partenaires



Association départementale des Piégeurs et Gardes de l'Ain

L'association agit pour la prévention et la gestion des organismes « nuisibles ». Elle est référente sur la ratique du piégeage au niveau départemental en relation avec les différentes structures de l'environnement.

Contacts : piegeursdelain@gmail.com - 07 72 13 98 18 / 07 72 13 95 62

La prime à la queue

Une prime à la queue est versée par le **Département de l'Ain** (3 €), à laquelle s'ajoute 1 € de la Communauté de Communes de la Dombes.

La Fédération des chasseurs de l'Ain intervention dans l'organisation de la collecte et la formation des piégeurs.

CONTACTEZ-NOUS

Communauté de Communes de la Dombes

Cyprien TARDIEU

gestion-biodiversite@ccdombes.fr

04 28 36 12 12

06 34 29 38 57



Rédaction et création : Communauté de Communes de la Dombes.

Février 2026. Ne pas jeter sur la voie publique

Crédits photos : Cyprien TARDIEU, Maurice BENMERGUI.